

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 38

Artikel: Atlas pittoresque de la Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

naît asile à de bien vilaines choses et à de bien vilaines bêtes. Mais, tout cela n'est rien encore. Il faut lire un témoin oculaire, et qui n'est cependant pas mort jeune, puisqu'il atteignit l'âge de quatre vingt-quinze ans, Jean Marteille de Bergerac, condamné en 1701 à servir sur les galères de France, en sa qualité de protestant :

Tous les forçats, dit-il, sont enchaînés six par banc. Les bancs sont espacés de quatre pieds et couverts d'un sac fourré de laine, sur lequel est jetée une basane qui descend jusque sur la banquette du marchepied. Le comité, qui est le maître de la chourme, se tient debout à l'arrière, près du capitaine, pour recevoir ses ordres. Deux sous-comités sont : l'un au milieu, l'autre près de la proue. Chacun d'eux est armé d'un fouet qu'il exerce sur le corps tout à fait nu des esclaves. Lorsque le capitaine ordonne que l'on nage, le comité donne le signal avec un sifflet d'argent qu'il porte suspendu à son cou. Ce signal est répété par les sous-comités et aussitôt les esclaves battent l'eau tous ensemble : on dirait que les cinquante rames n'en font qu'une. Imaginez-vous six hommes enchaînés à un banc, nus comme s'ils venaient de naître, un pied sur la pédague, l'autre levé et placé sur le banc qui est devant eux, tenant dans les mains une rame d'un poids énorme, allongeant leurs corps vers l'arrière de la galère, et les bras étendus pour pousser la rame au-dessus du dos de ceux qui sont devant eux et qui prennent la même attitude ; les rames ainsi avancées, ils lèvent le bout qu'ils tiennent en main pour plonger le bout opposé dans la mer. Cela fait, ils se jettent eux-mêmes en arrière et retombent sur leur siège, qui ploie dans les recevant.

Quelquefois le galérien rame ainsi douze et même vingt heures de suite sans la moindre relâche. Le comité, en cette occasion, ou d'autres mariniers, mettent dans la bouche des pauvres rameurs un morceau de pain trempé dans du vin, pour prévenir la défaillance. Alors le capitaine crie au comité de redoubler ses coups. Si un des esclaves tombe pâmé sur son aviron, — ce qui arrive fréquemment, — il est fouetté jusqu'à ce qu'il soit tenu pour mort, puis on le jette à la mer sans cérémonie.

LES EXERCICES MILITAIRES AU XVII^e SIÈCLE

Les Mandats baillivaux de Lausanne, déposés aux Archives cantonales, contiennent le texte d'un règlement rédigé à l'intention des officiers des troupes de la L. E. et daté du 29 décembre 1664, c'est-à-dire de la belle époque militaire bernoise. Au moment où viennent d'avoir lieu les manœuvres de la 1^e division, on ne lira peut-être pas sans intérêt ce curieux document. Le voici :

L'instruction pour les officiers de guerre, auxquels on commettra le soin d'instruire dans l'exercice militaire, les sujets de Leurs Excellences.

1^o Ils prendront un soin particulier de se trouver à temps et lieux ordonnés et établis pour cela.

2^o La principale chose à laquelle ils prendront le plus de peine sera de leur apprendre à manier adroïtement toutes les trois sortes d'armes dont on se sert à notre milice, soit en marchant, soit contre les ennemis.

3^o L'ordre qu'on desire estre gardé pour la distance des rangs et des files, les soldats étant en bataille ou en marchant, est de trois grands pas de file, et d'un bon pas de rang, l'un de l'autre.

4^o Pour tous les mouvements, excepté lors que l'on a tiré par rang en se retirant, on doit marcher d'un pas lent, affin de mieux garder l'ordre, ce qui ne se peut, allant trop vite.

5^o Pour parvenir à ce qu'on demeure exactement dans un bon ordre, et toujours dans les mesmes distances, il leur faut faire connoître d'être nécessaire le commandement fait de se mouvoir tous d'un même temps, c'est à dire ceux de la queue comme ceux qui sont à la tête.

6^o En marchant il est bon, et les troupes en

paraissent davantage, de faire le front le plus large que l'on peut ; en quoi il se faudra régler selon le pays où l'on se trouve.

7^o Que les corps soient forts ou faibles, que le pays soit large ou serré, excepté aux défilés, il ne doit pas y avoir ni plus ni moins de huit de hauteur ou de file, et entre le huitième et neuvième rang on y mettra toujours un officier pour faciliter de former le bataillon.

8^o Lorsqu'il se remarquera des gens mal armés, on tiendra exactement la main à ce qu'ils se pourvoient des meilleures, ou fassent réparer celles que l'on trouvera ne valoir la peine d'estre refaites, bien entendu que l'on oblige ceux-cy par autorité à se pourvoir d'armes recevables et admissibles, qu'ils trouveront, ne les pouvant rencontrer ailleurs, dans l'arsenal de LL. E. dans un prix raisonnable.

9^o Les piques qui se trouveront au-dessous de 14 pieds de roy, sont estimées de nulle valeur, et est ordonné à ceux qui en ont de ceste sorte de se pourvoir d'autres et de telles qu'ils ayant la mesure de 15 ou 16 pieds du roy.

10^o Dans l'exercice du mousquet on n'entend pas de faire consumer de la poudre, qui serait une chose à charge du mousquetaire, les choses qu'on leur demande se pouvant exécuter sans cette dépense.

11^o Dans les évolutions le pied gauche doit demeurer ferme.

12^o On sera bien aise que les espées à deux mains qui se trouvent encore fussent entretenues et conservées, mesmes ceux qui n'en ont point s'en puissent pourvoir.

13^o Dans le temps de l'exercice, on les fera souvenir de garder bien leurs rangs et files.

14^o Lorsqu'il y aura une troupe ensemble, on les fera marcher en corps, afin qu'ils s'accoustument à tenir leurs rangs et files, en marchant comme en faisant ferme. Pendant tout cela, il les faut obligé à tenir silence, pour mieux entendre les ordres qui seront donnés de la part de l'officier.

(La fin au prochain numéro.)

MÉCANIQUES POUR BÈTES

On nous fait connaître une curieuse mangeoire pour volaille qui est toute à l'honneur à la fois de l'inventeur, dont elle prouve l'ingéniosité, et de la volaille, dont elle montre l'éducabilité. Le but de l'inventeur est d'empêcher que le grain aille à d'autres que ceux auxquels il est destiné, et, par conséquent, de le préserver du pillage des pigeons du voisin et des moineaux du bon Dieu.

On nous en donne une figure qui en fait d'un coup d'œil comprendre le mécanisme ; mais avec un peu plus de temps, une description arrive au même résultat sans dessin. C'est une mangeoire automatique qui s'ouvre à la demande des consommateurs autorisés et se ferme quand ils ont reçu satisfaction. Le consommateur demande par son poids en montant sur un plan incliné donnant accès à la mangeoire ; la pression de ce poids sur le plan ayant pour effet de lever le couvercle de la boîte et de la tenir ouverte tout le temps que l'oiseau a quelque chose à dire à son contenu ; elle se refermera d'elle-même quand il quittera la place. Ainsi, le grain est mis à l'abri des déprédatrices, ayant fort apprécié naturellement des ménagères du canton de Pont-à-Marcq, arrondissement de Lille, où cette mangeoire fait ses débuts, et qui le fera sans doute ailleurs. Une chose curieuse et tout à l'avantage, comme je l'ai dit, de la gent emplumée, est la facilité avec laquelle elle apprend à se servir de cet appareil ; c'est l'affaire de moins d'une semaine. On y aide, à la vérité, par des leçons graduées : le premier jour, on tient le couvercle soulevé ; le lendemain, il n'est plus qu'entr'ouvert. Ensuite, entre en scène le mouvement de bascule, qui n'a d'abord que peu

de jeu, et qui arrive à faire tout quand une fois l'oiseau a compris le *truc*.

Nous n'avons qu'une crainte, c'est qu'il se rencontre des moineaux assez roués pour se laisser enfermer dans la mangeoire, à même le grain et s'en empêtrer à loisir pendant tout le temps compris entre deux ouvertures consécutives de la boîte ; ils en seraient bien capables. Il n'est pas impossible non plus qu'il se rencontre des poules assez bienfaisantes pour distribuer de ce grain à ces petits bohémes. J'ai eu un moineau qui, animé de cette vertu, nullement rare chez les bêtes, l'exerçait comme suit de l'intérieur de sa cage, placée sur le rebord d'une fenêtre : fourrant le bec dans sa mangeoire, d'un rapide mouvement de va-et-vient, il en lançait le contenu aux oiseaux du dehors, en semer qui n'y regardait pas. Sa récompense était dans la compagnie, toute intéressée qu'elle fût, que lui tenaient ses pauvres. Un membre de l'Académie des sciences a récemment raconté un trait tout pareil d'un perroquet vert à lui appartenant. Des pigeons étant venus ramasser des grains de chenevis tombés de la mangeoire de Jaco, l'oiseau primate descendit de son perchoir pour examiner de près ces intrus ; il fit même mine de les chasser, ce qui n'empêcha pas les deux emplumés de revenir et d'en prendre l'habitude. Peu à peu leur hôte malgré lui les admis de bonne grâce à ses reliefs. Mais il ne s'en tint pas là : « Souvent je l'ai vu à leur arrivée — c'est son maître qui raconte — donner de grands coups de bec dans son auge, pour faire tomber une pluie de grains sur ses amis, dont il imitait parfois le roucoulement ». Ce qui en fait un émule pour la bienfaisance du pierrot de mon enfance.

Bacchus frigorifique. — Deux vieux célibataires avaient tant caressé de bouteilles à la foire de Cossenay, qu'ils s'acheminaient, complètement gris, vers leur village.

Ils tombèrent bientôt l'un et l'autre dans un fossé.

Après avoir dormi là pendant près de deux heures, l'un murmura d'une voix rauque :

— Jules, ferme la porte, il fait froid.

Atlas pittoresque de la Suisse, Fascicules 5, 6 et 7, contenant des illustrations des cantons des Grisons, Lucerne, Neuchâtel, St-Gall, Schwyz, Schaffhouse, Soleure, Tessin, Thurgovie et Unterwald. — Neuchâtel, Publications du Dictionnaire géographique de la Suisse.

Que de richesses pittoresques ! Quelle incomparable leçon de géographie de la Suisse !!! Nous avons déjà dit combien était suggestive cette superbe collection de vues de notre pays, et combien il fallait féliciter la direction du Dictionnaire géographique de nous l'avoir donnée. Nous dirons aujourd'hui que le point de vue instructif doit être nettement dégagé dans l'effet produit par l'avancement de l'œuvre. Chaque canton, chaque région, se classe dans l'esprit avec son relief, ses caractéristiques, ses particularités géographiques, avec une puissance dont on ne peut avoir l'intuition avant d'avoir parcouru les pages de l'Atlas. A lui seul ce point de vue vaudrait de faire la recommandation très vive de l'œuvre à toutes les familles, et, ne craignons pas de l'ajouter, à toutes nos écoles.

Kursaal. — La saison a ouvert hier vendredi. Les sièges mobiles ont disparu dans le Théâtre du Kursaal. Remplacés partout par des stalles fixes, cette disposition donne à la salle un aspect nouveau d'ordre et d'absolue sécurité.

Voici le programme de la semaine d'ouverture : un numéro hors pair, Minstrels Trio Dumonds, chanteurs des rues, entre autres un violoniste d'un talent tout à fait supérieur et même surprenant : se fait entendre ; le joyeux militaire Ridon, avec un nouveau répertoire ; la belle Tonycette, virtuose, avec son imitateur Tonys ; le bon chanteur Villa, qui apporte des nouveautés ; la belle Davis et Hooker, des danseurs américains de beaucoup de chic ; les Brothers Longs, excentriques désolants ; enfin le Cinéma Froissart, qui donne deux séries de vues inédites.

En raison de la fête du Jeûne, il n'y aura pas de matinée demain dimanche, par exception.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.